

**RODRIGUES
THIRD REGIONAL ASSEMBLY**

Debate No. 09 of 2016

Sitting of Wednesday 30 November 2016

**The Assembly met in the Assembly House,
Port Mathurin, at 2.00 p.m.**

The National Anthem was played

(Mr. Chairperson in the Chair)

RODRIGUES REGIONAL ASSEMBLY

WEDNESDAY 30 NOVEMBER 2016

CONTENTS

ANNOUNCEMENT

MOTION

The Chief Commissioner (Mr. Louis Serge Clair, G.C.S.K.)

“This Assembly concurs with the amendments to the Rodrigues Regional Assembly Act 2001 as proposed by Cabinet in the Revised Rodrigues Regional Assembly (Amendment) Bill (as annexed).”

ADJOURNMENT

The Executive Council

(Formed by Mr. Louis Serge Clair, G.C.S.K.)

Mr. Louis Serge Clair, G.C.S.K.	Chief Commissioner, Commissioner responsible for Central Administration, Civil Aviation (Administration), Civil Status, Customs and Excise (Administration), Judicial (Administration), Legal Services, Marine Services (Administration), Meteorology (Administration), Education (Administration), State Lands, Town and Country Planning, Fire Services, Prisons and Reform Institutions (Administration), Agriculture, Food Production, Plant and Animal Quarantine, Statistics in respect of Rodrigues, Registration, Postal Services (Administration), Health
Mrs. Rose Marie Franchette Gaspard Pierre Louis, C.S.K.	Deputy Chief Commissioner, Commissioner responsible Child Development, Family Welfare, Women's Affairs, Handicraft, Vocational Training, Information Technology and Telecommunications, Industrial Development, Cooperatives
Mr. Simon Pierre Roussety	Commissioner responsible for Infrastructure including Highways and Roads and Public Buildings and Utilities, Housing, Transport, Water Resources
Mr. Louis Daniel Baptiste	Commissioner responsible for Social Security (Administration), Employment, Labour and Industrial Relations, Consumer Protection, Trade, Commerce and Licensing
Mr. Jean Richard Payendee	Commissioner responsible for Environment, Forestry, Tourism and Marine Parks
Ms. Marie Rose de Lima Edouard	Commissioner responsible for Youth, Community Development, Library Services, Archives, Museum, Arts and Culture, Historical sites and Buildings, Sports

PRINCIPAL OFFICERS AND OFFICIALS

Mr. Chairperson - Sooprayen, Mr. Soopramanien, G.O.S.K.

Acting Clerk - Legentil, Miss Marie Lyndia Yannick

Serjeant-at-Arms - Constant Perrine, Mr. Stenio

MOTION

The Chief Commissioner (Mr. Louis Serge Clair, G.C.S.K.): Mr. Chairperson, Sir, I beg to move the motion standing on my name, which reads as follows:-

“This Assembly concurs with the amendments to the Rodrigues Regional Assembly Act 2001 as proposed by Cabinet in the revised Rodrigues Regional Assembly (Amendment) Bill (as annexed).”

The Chief Commissioner: Mr. Chairperson, Sir, the main object of the revised proposed amendments is to reform the electoral system only in Rodrigues by providing for:-

- (a) a minimum number of candidates for election to the Rodrigues Regional Assembly to be of a particular sex;
- (b) a more equitable representation of parties in the Regional Assembly;

The revised bill lays down that –

- (a) The Rodrigues Regional Assembly shall consist of 12 local region members and five (5) Island region members as well as the allocation of additional seats, if needed, to ensure an overall majority of three (3) seats to the party which has won seven (7) or more local region seats;
- (b) Each registered party presenting more than two (2) candidates at an ordinary election shall ensure that not more than two thirds of the total numbers of candidates are of the same sex.

M. le président, comme vous le savez, lors de la session spéciale de cette Assemblée du 16 novembre dernier, la Chambre avait refusé à l'unanimité de donner son consentement aux amendements proposés par le Cabinet.

La Chambre avait par contre approuvé une résolution informant le Cabinet qu'il serait d'accord au projet de loi seulement si les quatre amendements que l'Assemblée Régionale avait proposé soient acceptés *in toto* par le Cabinet.

M. le président, un seul de ces quatre amendements proposés par Rodrigues avait un lien direct avec l'élection des membres de cette Assemblée et les trois autres concernant les amendements que je qualifierai plus d'ordre administratif et technique.

Nous avons soumis nos propositions au Cabinet à Maurice. En tenant en compte le calendrier parlementaire à Maurice et l'échéance prochaine de la dissolution de notre Assemblée, le Conseil Exécutif et le bureau du Premier Ministre sont tombés d'accord de présenter, dans un premier temps, des amendements au système électoral seulement. Il a été convenu que les autres amendements d'ordre administratif et technique seront revus après les élections par un comité conjoint de l'Assemblée Régionale et le bureau du Premier Ministre.

Les amendements à la loi se résument à deux aspects fondamentaux :

- (1) Garantir une représentation adéquate de la femme à l'Assemblée Régionale ;
- (2) Garantir une stabilité politique aux partis politiques.

M. le président, nous avons fait le choix aujourd'hui de soumettre ces propositions devant cette Chambre pour son consentement. Nous voulons que le prochain gouvernement régional issu des prochaines élections puisse gouverner dans la stabilité. Nous voulons et souhaitons une meilleure représentativité des femmes à l'Assemblée Régionale.

M. le président, nous avons longuement débattu sur le sujet le 16 novembre dernier. Je ne compte pas abuser du temps de la Chambre pour y revenir. Les questions qui se posent aujourd'hui sont simples. Sommes-nous d'accord à ce qu'on légifère pour avoir plus de femmes à l'Assemblée Régionale ? Sommes-nous d'accord à corriger certaines injustices du système proportionnel actuel afin d'avoir plus de stabilité ?

M. le président, nous sommes d'accord avec ces deux principes. Nous allons procéder étape par étape.

With these words, Mr. Chairperson, Sir, I commend the motion to the House.

The Deputy Chief Commissioner (Mrs. M.R.F. Gaspard Pierre Louis) rose and seconded.

The First Local Region Member for Maréchal (Mr. J. C. Agathe):

M. le président, tout d'abord je dois vous remercier pour m'avoir donné l'occasion de m'exprimer ici dans cette Chambre. Comme vous voyez, je suis en solitaire mais quand même la vie continue. *No retreat, no surrender.*

M. le président, c'est avec un sentiment mitigé que je suis en train de parler dans cette Chambre sur la motion figurant à l'ordre du jour. Comme je viens de le dire, mon slogan est : *no retreat, no surrender.* Tout d'abord, M. le président, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai cela à déclarer, ici, dans cette assemblée : la vie est une question de choix. Beaucoup de personnes, aussi bien que des journalistes, me posent la question si je serai présent ici aujourd'hui ? Mais, M. le président, j'avais ceci à leur dire : pendant des années et des années, Christian Agathe a sillonné de village en village, de porte en porte pour solliciter les votes du public, surtout la Région 2, pour qu'afin je puisse leur représenter au sein de cette Assemblée. Ils m'ont fait confiance et me voilà encore ici présent en train de venir apporter des suggestions et trouver des solutions par rapport au sujet du jour. C'est à l'intérieur, M. le président, que je vais pouvoir dire des choses en leur nom et non le contraire.

[Applause]

Le jour venu, les électeurs vont faire un choix entre le bon semeur. Comme a si bien dit la Bible, on sème des grains ; il y en a des grains qui vont être semés sur le rocher, des pavés et les oiseaux vont venir et picolent les graines. Les graines disparaissent. Et puis, il y a d'autres graines qui vont pousser dans les terres un petit peu aride ou bien fertile, un petit peu mais ça va pousser et puis ça va s'éteindre. Et moi, j'ai planté mes graines dans des bonnes terres. Et j'espère recevoir des bons fruits.

Chaque être humain sur cette terre doit prendre une décision que lui-même, personnellement, il adhère et il est prêt à mourir, comme a si bien dit Nelson Mandela pour la lutte contre l'apartheid. C'est cette foi, M. le président, qui va me guider vers une solution acceptable pour tous et par tous.

M. le président, entre parenthèse, hier soir, je me suis réveillée à plusieurs reprises en sursaut, en voyant des zones d'ombres qui viennent vers moi. Mais, hier soir, j'ai vécu comme si une soirée assez troublante mais quand même me voilà en face de vous aujourd'hui.

Et, M. le président, il faut dans cette Chambre, en intervenant ici, j'invite tout le monde, surtout l'Assemblée Régionale de Rodrigues, à avoir une pensée spéciale pour les bâtisseurs de l'autonomie. Et surtout, l'équipe qui a sillonné

l'île du nord au sud, de l'est à l'ouest pour expliquer aux gens c'est quoi l'autonomie et comment il faut voter etc. Parce que ça diffère entre l'Assemblée Régionale et l'Assemblée Nationale. Merci à ces gens qui ont fait un bon travail et nous voilà aujourd'hui après 14 ans d'installation, 15 ans on peut dire, parce que l'installation c'était le 21 novembre 2001. 15 ans, on peut dire, mais l'installation aujourd'hui on a 14 ans. Il faut dire merci à Dieu, M. le président, pour nous avoir accordé cette chance d'être ici présent dans cette Assemblée. Nous, nous sommes des pionniers, car moi-même personnellement 14 ans que je suis ici dans cette Assemblée. Et nous avons la responsabilité de préserver et de faire respecter cette Assemblée. Des fois, il arrive, on peut être d'accord et ne pas être d'accord avec nos amis, ça arrive, mais quand même à la fin il faut que tout le monde puisse se regarder les yeux dans les yeux et dire bonjour et serrer la main tout ça, M. le président. Car nous sommes tous des fils du sol de Rodrigues.

M. le président, dans la vie aussi il faut pouvoir respecter l'opinion des hommes. Mais des fois ils arrivent difficilement à les comprendre quand même, mais il faut respecter quand même. Lorsqu'on est à l'intérieur, surtout les mariages, pour les mariages on a ça. Lorsqu'on est à l'intérieur, on veut sortir. Lorsqu'on est dehors on veut entrer. Mais, M. le président, il y a une seule place qui est écrit c'est facile d'entrer mais difficile de sortir, c'est à la prison de Pointe la Gueule. Sur la porte de la prison de Pointe la Gueule. Mais, M. le président, c'est ça l'être humain. Et là, je dois remercier mes enseignants du Mauritius Institute of Education, M. le président, qui m'a fait comprendre la philosophie, la psychologie et la valeur humaine tout ça, M. le président. Et en passant je dois remercier le Vice-président qui était notre prof à nous, qui nous disait à chaque fois dans la classe, M. le président, il faut comprendre la psychologie de l'enfant, en ce temps on parle de l'enfant. Il faut reconnaître dans quoi avant de prendre une décision, dans quelle famille vient cet enfant. Il y a plusieurs trucs qu'il faut prendre en compte. Mais, M. le président, aujourd'hui encore l'occasion nous est donnée au nom de la population de Rodrigues pour signifier notre intention, comme a si bien dit, le Chef Commissaire : *In the motion it is said this Assembly either we concur or we do not concur with the amendments proposed*. Soit on veut aller de l'avant ou bien on rejette. A la fin de la séance spéciale, M. le président, sur ce même sujet, la fois dernière, mais il faut le dire parce que parfois des choses il faut une histoire et je dis ceci pour être dans le *hansard* de l'Assemblée Régionale de Rodrigues.

Après avoir accompli notre devoir parlementaire dignement et je n'ai rien à me reprocher sur ce sujet, M. le président. Ma femme me demandait qu'est-ce qui s'est passé à l'Assemblée ce jour-là. Et j'ai commencé à lui raconter qu'est-ce qui s'est passé. Et c'est elle, M. le président, je suis étonnée, c'est elle qui terminait la conversation. Et je lui ai posé la question comment tu sais ? Moi,

j'étais là-bas ; mais toi, comment est-ce que tu sais ce que c'était passé comme ça ? Elle me dit, regarde sur Facebook, sur les réseaux sociaux. Mais, M. le président, chacun est responsable de son acte mais ce qui est dérangeant, M. le président, cette Assemblée, dans cette loi, dans la loi de l'Assemblée Régionale, nous avons un paragraphe, une section concernant le *Contempt of this Assembly*. Comment se fait-il, M. le président, vous qui êtes là, je ne sais pas si vous étiez là à cette heure-là, comment se fait-il quelque chose qui est passé à l'intérieur de l'Assemblée Régionale de Rodrigues mais qui sur des réseaux sociaux on passe ça bien ? On peut tout voir, même les petits mots, les gros mots, on peut écouter, M. le président. Comment est-ce possible ? Et la question, qui a filmé ? Jusqu'à ce jour, je n'entends rien. Comme-ci c'est quelque chose de faisable. Mais, M. le président, je vous redis, cette Assemblée est pour nous, il y a des gens qui ont luttés fort pour avoir cette Assemblée et si nous-mêmes, M. le président, on ne respecte pas cette Assemblée, qui va le respecter alors ?

Mais, M. le président, pour retourner sur la réforme électorale beaucoup de personnes, beaucoup de gens concernés par ce sujet donnent leurs opinions. Il y a le questionnement ; il y a des recommandations ; il y a des propositions ; et à la fin chacun doit mettre de l'eau dans leur vin pour à la fin arriver à un compromis. Parce que qu'est-ce qu'on veut à la fin, M. le président ? Et tout le monde est unanime sur ce sujet. Il faut gouverner dans la stabilité. Il faut gouverner dans la stabilité. Là, j'ai une proposition à dire au Chef Commissaire. Actuellement, M. le président, est-ce que dans cette loi que nous avons aujourd'hui, on garantit la stabilité de l'Assemblée Régionale de Rodrigues ? Il faut nous poser la question. Je vais prendre pour référence l'élection de 2006 où il y avait deux partis politiques ; il y a le Mouvement Rodriguais et l'Organisation du Peuple de Rodrigues. Les deux partis, M. le président, ont récolté six (6). Le Mouvement Rodriguais, six. L'Organisation du Peuple de Rodrigues, six (6). 6-6, exæquo, M. le président. Et le pourcentage, le Mouvement Rodriguais avait reçu 55.8% . Vous pouvez noter si vous voulez, et l'Organisation du Peuple de Rodrigues a récolté 43.1%. Si on prend en considération les votes, surtout le PR, si jamais il est arrivé à quelqu'un dans la région de l'Organisation du Peuple de Rodrigues, 200 voix, avec 200 voix. Au moins avec 200 voix, veut dire, on aurait 7-5. 6-6, mais ça aurait dû être 7-5. Mais le pourcentage du Mouvement Rodriguais ça aurait dû descendre à 53%. Et l'Organisation du Peuple de Rodrigues aurait grimpé à 47%. Et si on prend le calcul là comme il est actuellement, il faut allouer trois additionnels au parti qui ont *First Past the Post*, veut dire l'Organisation du Peuple de Rodrigues aurait eu sept (7) plus trois (3) ça fait 10 avec 47% de votes et le Mouvement Rodriguais aurait reçu cinq (5) plus deux (2), ça fait sept pour 53% de votes. Avec la formule, je vous dis ça là, franchement avec la formule de Duval, M. le président. Avec le rapport Duval, pour mathématiquement, M. le président, ça ne va pas marcher. Ça ne va pas marcher. Et je vous dis franchement, Ça ne va

pas marcher. Il y aura toujours, comme on voulait avoir ce qu'on appelle la stabilité, il y aura un problème quelque part. Et ça, je vous dis ça franchement. Parce qu'au niveau mathématique, j'ai bien calculé. Dès fois il arrive, mais là, il peut y avoir que le *ruling party* dirige avec moins de pourcentage de vote. Si ça arrive, M. le président, est-ce que c'est normal, d'après vous ?

Mr. Chairperson: But you are speaking of something, which is hypothetical, please.

Mr. J.C. Agathe: Non, non, ça peut arriver. Non, non, à l'avenir avec l'élection on ne peut pas prédire, M. le président. Mais quand même mathématiquement, lui aussi il a travaillé, le rapport Duval, il a travaillé sur les chiffres. Mais quand même, je comprends son raisonnement parce que le rapport Duval, lui il a travaillé sur si on a 12 *First Past the Post*. Six c'est 50%, c'est un petit peu trop *serrer serrer*, veut dire on a diminué. Mais quand même, moi, le problème avec la formule, M. le président, au lieu de diminuer, je comprends Duval et son équipe. Mais moi, M. le président, on aurait dû, si on veut diminuer le nombre de siège à la proportionnelle, on aurait dû augmenter le nombre de commissaires. Je redis ça bien aujourd'hui, on aurait dû augmenter le nombre de commissaires. Parce qu'à Maurice ils ont leur 25 ministres pour la république et nous nous avons sept (7) commissaires pour même nombre de poste, M. le président. C'est ça ma première appréhension. Mais moi, *I will abide to majority. I will abide to majority but I have this for you here.*

Il y a encore, M. le président, ce qu'on appelle. Ce qu'on a vu là, M. le président, ce qui s'est passé avec la loi, avec la réforme. Ça nous donne le temps d'aller faire notre *homework*, d'aller trouver des conclusions. Au niveau de l'Assemblée Régionale de Rodrigues, avec le rapport qu'on avait eu en premier, M. le président, il y avait des choses qu'on était d'accord avec. Il y avait pas mal de choses qu'on était d'accord. Mais quand même ils ont corrigés ce qu'on appelle *Gender, gender issues* et on a remplacé ça par le sexe. C'est vrai, ils ont eu raison. Parce que la si *gender parity*, là il y a problème. Mais quand même, maintenant on a arrangé, ce qu'on appelle, l'objectif, on a amendé *number of candidate for election to the Rodrigues Regional Assembly to be of particular sex. Not gender equality, of particular sex. Then, afterwards, as it is said, as the Chief Commissioner just said, two thirds of the PR should not be of the same sex. I agree with it. But, Mr. Chairperson, Sir, maintenant c'est corrigé. Là, je suis d'accord avec. C'est corrigé maintenant. Mais quand même, qu'est-ce qui s'est passé avec les propositions qu'on est d'accord ? Pourquoi on a retiré ? Pourquoi on a retiré tous les propositions qu'on était d'accord ? On a fait des amendements, moi-même et le Commissaire Baptiste nous avons fait des amendements, tout ce qu'on était d'accord, okay. Mais pourquoi on a retiré ? Mais si on est d'accord, si le gouvernement central est d'accord avec ces points-*

là, nous aussi à l'Assemblée Régionale on est d'accord mais pourquoi on a retiré ? Même si c'est d'ordre administratifs, pourquoi on a retiré ? Pourquoi on veut après retourner surtout pour changer, comme a si bien dit le Commissaire Baptiste, pour changer les appellations, au lieu de *Women Affairs* pour faire ça devenir *Gender*. Et puis nous, nous avons proposé ce qu'on appelle pour la NEF, National Empowerment Fund. Qui est responsable de ça à Rodrigues ? Est-ce qu'on n'a pas la pauvreté à Rodrigues ? Qui est responsable de ça ? Mais les propositions que nous avons fait, M. le président, est-ce que ce n'est pas bon ? Pourquoi on a ôté tout ça ? Puisqu'on était d'accord ? Il me semble, M. le président, j'ai écouté quelqu'un parler et j'ai lu dans les journaux, M. le président, il y a comme un sentiment comme-ci lorsqu'on a rejeté la motion, comme si on est en train de punir Rodrigues. J'ai ce sentiment-là, M. le président. On est en train de punir Rodrigues, veut dire on regarde que ça. Et là soit *either you agree or not*. Là ce n'est pas bien. Là où on était d'accord, *okay*. Mais moi, personnellement, M. le président, avec cette affaire de *leader to be double candidacy*. Moi, je m'en réjoui, oui. On a retiré, oui, M. le président. La première personne qui a réjoui de ça c'est moi. Oui, on ne peut pas le faire. Je ne vais pas m'attarder là-dessus parce que j'ai déjà fait donner mon point là-dessus.

Mais concernant transfuge aussi, M. le président, il y avait, surtout concernant la Constitution, je disais ça la dernière fois, concernant la Constitution, il y a le *freedom of, protection of rights*. C'est vrai, on ne peut faire quelque chose qui est contre la Constitution de Maurice. Parce que la Constitution de Maurice est ce qu'on appelle le *Supreme Law of Mauritius*. On ne peut pas faire des choses contre la Constitution de Maurice. Et ça on est d'accord mais quand même on peut venir de l'avant avec des propositions pour qu'il y ait de la stabilité. Il faut qu'il y ait de la stabilité, mais il faut revoir. Il faut chercher des *mechanisms* comment faire pour qu'il y ait de la stabilité à Rodrigues. Il faut qu'il y ait la stabilité. Mais quand même, il ne faut pas non plus mettre des choses qui ne sont pas dans la Constitution qui ne sont pas, lorsque quelqu'un va en Cour Suprême, comme-ci *casse tout*.

Mais il y a une chose, M. le président, surtout concernant Rodrigues. On n'a qu'un Chef Commissaire. Il est en face de nous. Là, actuellement, il a un style, il a un style, mais qu'est-ce qui arrive demain, qu'est-ce qui va se passer demain cinq ans, 20 ans et 50 ans, M. le président ? Qu'est-ce qui va se passer si jamais il y avait un autre Chef Commissaire à la place ? Qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce que ce serait la même ? Il y avait quelqu'un, je vais redire ça ici encore, Gros colas. Gros Colas me disait quelque chose en face du député Francisco, il disait lorsque Serge Clair ne sera pas là, M. le président, il y aura une liste de personnes, M. le président, qui commencé comme si la longueur d'une colonne électrique et on va compter les résultats. On va prendre un mois

pour terminer le comptage de votes et c'est Gros Colas. Et je garde ça en tête et j'espère que ce ne sera pas le même mais le type a prédit ça. Mais quand même ça restera dans ma mémoire.

Au niveau professionnalisme, M. le président, si on regarde l'annexe que nous avons eu de la Commission, vous allait voir on a *explanatory memorandum*. Vous allez voir, regarder l'entête, regarder l'entête en haut. Pour moi franchement, M. le président, ce n'est pas professionnel. Ce n'est pas professionnel. On n'aurait pas dû venir dire où ça on a eu tous ces copies-là, M. le président. On a reçu ça du PMO, *okay*. Mais quand même inclure tout ça sur l'annexe. Ce n'est pas bien. Ce n'est pas professionnel pour moi. Ce n'est pas professionnel. Mais comme ce n'est pas professionnel, M. le président, on a écrit en haut cinq pages mais lorsque je regarde les pages, *page 2 of 6, 3 of 6, 4 of 6, 5 of 6, 6 of 6. Where is 1 of 6 ?* Veut dire, il y a quelque chose qui manque avec ça. Mais c'est ça le *covering letter*. Les membres de cette Assemblée, M. le président, est-ce que par professionnalisme, est-ce que les Membres de cette Assemblée, est-ce que ce n'est pas possible que les Membres de l'Assemblée Régionale de Rodrigues puisse avoir même dans un dossier qui est confidentiel de votre côté, qu'on est *what the cabinet intend to ? What is the intention of the Cabinet ? What did they want us, Rodrigues Regional Assembly Members' to do? What did they want us to concur with? We want it. It should be somewhere in a file with you in the Assembly. We do not have it. We cannot go and have a look at it.* Si on regarde les lois, M. le président, qu'on nous a donné, pour qu'on puisse avoir une copie de ça, de cette loi-là. Cette loi-là aurait être passé par plusieurs étapes, plusieurs procédures, il y a plusieurs procédures par rapport à ça. Il a le comité Duval et puis on envoie ça au State Law Office et puis le State Law Office *vet* et puis retourne ça au comité. Et puis, on amène ça au Cabinet pour être approuvé.

M. le président, si on regarde notre loi nous à l'Assemblée Régionale de Rodrigues, regarder qu'est-ce qu'on va faire là au niveau de l'Assemblée Régionale. Si on a déjà, avoir l'*assent* du State Law Office, *agreement of the State Law Office*, M. le président. Nous, au niveau de l'Assemblée Régional, on va donner notre *concurrency* par rapport à ça. On va suivre les trois étapes prescrites par la loi. Mais, lorsqu'on a voté la loi, on a passé par tous ces étapes-là. Pourquoi est-ce que Maurice maintenant va encore retournés sur les trois étapes que nous avons faites ici. Pourquoi ? On va passer sur tous les étapes par rapport à un Bill et puis on a passé par les trois étapes. Et puis après avoir fait ça on donne notre *concurrency* ou bien non. Si on donne notre concurrence, on envoie ça à Maurice et à Maurice ils vont passer par tous les trois étapes encore. Il y a quelque chose, M. le président, qui cloche quelque part. Si jamais il rapport est *vet* par le State Law Office. Mais c'est déjà fait. Pourquoi retourner à l'Assemblée Nationale maintenant pour être approuvé. Pourquoi ?

Il y avait pas mal de choses, M. le président, que j'aimerais parler sur ce projet-là, sur la motion mais quand même, comme c'est assez court et le Chef Commissaire même a été assez court, moi aussi je ne vais pas être trop long. Mais quand même je vais me référer à quelqu'un, c'est Périclès. Et lui, c'est un ancien, c'est *older age*. Il a dit, M. le président, *I quote* : "*Just because you do not take an interest in politics there is not mean politics will not take an interest in you.*" Mais c'est ça, M. le président, nous au niveau de cette Assemblée, nous avons le devoir de tout faire et même dans les débats il faut donner la chance aux gens, donner la chance à la population, de donner leur opinion surtout par rapport à ce que Périclès, vient de dire. Même si on ne fait pas de la politique. Mais chacun, là où on ait, M. le président, c'est la politique qui nous dirige.

Et pour terminer, *I will end with this quote of Robert H. Schuller, il nous dit*: "*Tough times never last but tough people do.*" Et, en parcourant son livre à la page 10, il disait: "*Negative thinking spread quickly because in recessive time the tendency is to react negatively. Once an organism, a business, a life or a country is infected with negative thinking, the infection attacks the mind, the heart and the soul like termites that secretly gnaw away at the emotional support system.*" Thank you, Mr. Chairperson, Sir.

Mr. Chairperson: Thank you, Respected Member, Agathe. On the majority side, please. Yes, Commissioner Baptiste.

The Commissioner for Social Security & Others (Mr. L. D. Baptiste): M. le président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de me donner l'opportunité une nouvelle fois à contribuer à ce débat très important et permettez-moi, de remercier le Chef Commissaire pour son dévouement et son sens d'engagement pour consolider et réussir l'autonomie.

Evidemment, comme le Chef Commissaire a si bien mentionné, nous avons lors de la dernière session spéciale de l'Assemblée le 16 novembre dernier, débattu sur les propositions d'amendement à la Rodrigues Régional Assembly Act, comme proposé par le Gouvernement Central.

Evidemment nous savons tous qu'est-ce qui s'est passé. Donc, après le débat et l'analyse en comité, donc, la Chambre a rejeté la motion et avait par la suite approuvé une résolution proposant quatre amendements qu'on a déjà soumis et qui a été déjà examinée par le cabinet et, donc, aujourd'hui nous sommes là pour donner notre *concurrence*. Mais malheureusement, les membres de l'opposition, de la minorité, ont préféré de faire un *walk out*, bien sûr à l'exception du membre Agathe, qui a quand même eu le courage de défendre et d'apporter des propositions. Ça c'est bien, je pense qu'il a changé d'une façon

positive et tant mieux pour cette Assemblée. Mais par contre, Monsieur Agathe, je ne suis pas d'accord sur le point concernant le Order Paper du jour. Je pense que c'est en bonne et due forme. Ça c'est le *covering letter* et concernant les pages. *You are reading the fax number* qui est en haut mais le *page number* se trouve au bas. Peut-être vous avez mal regardé. Mais juste pour une correction, au bas, c'est bel et bien écrit, les pages sont correctes. Merci M. le président

Donc, comme la dernière fois, on a vu, il y avait quatre propositions faites par l'Assemblée Régionale dont un seul de ces quatre amendements proposés par l'Assemblée Régionale avait trait à la réforme électorale, c'est-à-dire, sur la question de '*double candidacy*' au leader des partis politique. Et je suis fière également que le membre Agathe a été et est toujours sur la même longueur d'onde que nous. Et bien sûre, nous n'étions pas d'accord et là je suis très heureux que le Cabinet a accédé à notre demande. Ça c'est une bonne chose. Donc, de toute façon, nous avons soumis nos propositions, des propositions émanant de cette Assemblée au Cabinet, toute en tenant compte aussi du calendrier parlementaire et l'échéance prochaine de la dissolution de notre Assemblée. C'est pourquoi, probablement, je vais revenir là-dessus bien sûr, quelle est actuellement la priorité des priorités par rapport aux amendements. Ça concerne surtout la question de réforme électorale et vu les discussions et le temps qui est quand même très limité, ça ne nous a pas donné suffisamment de temps pour discuter et renégocier sur certains de ces points dont nous n'étions pas d'accord et nous sommes toujours pas d'accord. Donc, c'est pourquoi dans un premier temps, on ne va pas considérer l'autre parti et ça va venir avec le prochain gouvernement et j'espère que nous serons là. Mais de toute façon, il y aura d'autres possibilités de venir avec des amendements. Parce qu'il y a beaucoup de choses, quand même pertinentes qu'il nous faudra évidemment corriger, apporter pour le meilleur fonctionnement de l'autonomie.

Donc, évidemment, il y a eu beaucoup de discussions quand même et les discussions ont eu lieu durant ces deux dernières semaines entre le Conseil Exécutif et le bureau du Premier Ministre. Et certainement, nous sommes tombés d'accord de présenter dans un premier temps que cette partie sur la réforme électorale. Et concernant la section anti-transfuge ça a été évidemment enlevé même si nous sommes en faveur et nous allons continuer à défendre cette section pour que la prochaine fois ça puisse venir. Donc, il y a des discussions. Je vais lire, peut être la réponse du Premier Ministre par rapport à ce sujet de ce matin. Il y avait un Private Notice Question du Leader de l'Opposition et il a bien fait mention : "*It is noteworthy that following objection from the Rodrigues Regional Assembly the proposal on double candidacy has been dropped and the anti-defection clause has been deferred.*" C'est-à-dire, on n'a pas retiré on a envoyé à une date ultérieure après les élections, *for further legal advice and*

consultation. Donc, on n'a pas eu vraiment l'unanimité sur ce sujet. Donc, il faudrait revenir là-dessus plus tard.

Donc, voilà M. le président, mais moi je voudrais tout simplement féliciter le Gouvernement Central devant cet esprit de dialogue et de respects envers l'Assemblée Régionale de Rodrigues, et d'avoir été attentifs à nos propositions qui représentent justement les vœux de cette Assemblée. Donc, tout ce qu'on a proposé ici et surtout d'avoir éliminé cette affaire de *double candidacy*, qui était quand même très controversé.

Donc, c'est clair, M. le président, que rien n'a été imposé, et que nous avons fait entendre notre voix à travers un document officiel émanant de cette Assemblée et non pas sur des pancartes, sur Facebook ou dans la rue qui ne mènent très souvent à rien et nulle part. C'est ça, je crois que ça donne toute l'importance justement de cette assemblée et c'est très malheureux que les membres de la minorité ont choisi justement de faire un *walk out*. Et aujourd'hui, je ne sais pas pour quelle raison, de bouder notre Auguste Assemblée.

M. le président, comme dans toute démocratie, la mission des élus dans une assemblée, c'est de faire entendre la voix du peuple et de défendre leurs intérêts en participant aux travaux parlementaire. Et c'est pourquoi, comme j'ai dit auparavant, je trouve que la tenue de ce débat est un peu triste ; car ceux qui ont été choisi par le peuple pour défendre leurs causes ont fui devant leurs responsabilités de parlementaire et ont choisi la facilité plutôt que d'affronter la réalité. Ils se sont engagés dans des discours populiste voir même démagogique, ayant pour but de créer de la sensation avec l'espoir d'attirer quelque soutien de sympathie de la part de quelques personnes.

Lors de la dernière session spéciale, l'opposition MR a brillé par son manque de cohérence dans leurs arguments qui étaient plutôt farfelues, alors que le FPR a brillé par son comportement antiparlementaire et qui fait honte à notre auguste Assemblée et de l'autonomie de Rodrigues et aujourd'hui encore les deux blocs de l'opposition brillent par leur absence. C'est très malheureux, et en même temps peut être je comprends en réalité ils ne savent plus quoi faire ils ne savent plus quoi faire. Ils ne savent plus sur quels pieds danser car il y a eu des contradictions, il n'y a pas eu vraiment une organisation et une réflexion en profondeur dans les deux camps. Ce n'est que tout dernièrement quand ils ont entendu un groupuscule commencé à dire quelque chose à gauche et à droite, qu'ils ont essayé de réagir, peut-être dans le but d'avoir des votes populaires. Mais, heureusement, que le peuple de Rodrigues n'est pas dupe, ils ont tout compris et cette vague de quelques jeunes qui les suivaient sur Facebook a tout simplement changé de position parce que maintenant c'est la

réalité et ils voient beaucoup plus claire et ils comprennent exactement qu'est-ce que nous, de ce côté de la Chambre nous voulons vraiment apporter pour Rodrigues.

M. le Président, en parlant de ce groupuscule justement, le seul argument que ces détracteurs avec un agenda politique bien défini utilisent, ne tient pas la route car il très clair que nous ne sommes pas des 'vendeurs des pays' comme ils prétendaient, comme ils proclamaient. Ici nous savons très bien où nous allons, nous savons très bien qu'est-ce que nous voulons, et nous sommes très attachés, l'OPR est très attachée à nos principes et nos valeurs patriotique comme des vrais Rodriguais. Donc, c'est très malheureux que ce groupuscule se soit associé à des partis politiques dont l'ensemble ne représente que, peut-être même à peine 10% de l'électorat pour demander au gouvernement central de ne pas aller de l'avant avec ces amendements.

Mais ce qui est malheureux, M. le président, ils ne font que critiquer et ça des personnes qui aiment leur pays ne peut pas seulement critiquer mais sans argument valable, sans argument solide. Il ne fait que critiquer ce projet de loi sous prétexte que cela a été préparé à Maurice par des Mauriciens. Il considère ceci comme une décision coloniale ou unilatérale. Or, M. le président c'est totalement faux. C'est totalement faux parce que ce gouvernement régional actuel qui est l'initiateur de ce projet d'amendements. Et puis l'essentiel pour nous ce n'est pas de se poser la question par rapport, à qui a travaillé ou finalisé ce projet de loi, mais pour nous ce qui est beaucoup plus important même si c'est préparé par un Mauricien ou un Rodriguais, des Mauriciens, des Rodriguais ou des étrangers. Le plus important, ce que cela va apporter en plus en termes d'efficacité pour assurer d'avantage le bon fonctionnement, la consolidation et l'avancement de l'autonomie de Rodrigues. C'est ça, M. le président nous ne pouvons pas rester isolé, nous devons beaucoup plus avoir cette ouverture d'esprit. Nous devons pouvoir travailler avec les autres parce qu'aujourd'hui c'est un monde aussi globale. Si on se contente de rester dans son petit coin en croyant que nous sommes des experts et que nous connaissons tous on n'ira pas très loin, M. le président.

Donc, je demanderais à cette personne de ne pas utiliser le gouvernement central comme bouc émissaire. Parce que tout est fait selon les provisions de la loi de la RRA et dans notre Constitution selon la section 75, et précisément, la section 75E. Malheureusement, certaines personnes se sont écartés des vrais enjeux et la pertinence même de ces amendements, M. le président. Ils n'ont pas pu venir avec des propositions concrètes et objectives par rapport aux amendements proposés, par rapport au document que nous avons présenté, c'est ça le plus malheureux. On n'a pas entendu des idées ou des remarques constructives allant dans le sens de la réforme elle-même. Donc, ce groupe n'a

rien dit par rapport à l'essentiel, sauf pour essayer de faire un petit peu, comme j'ai bien dit, de la démagogie pour essayer d'atteindre leur but très précis que nous savons tous. Donc, ce qui ne nous fait croire dont que les leaders de ce groupuscule utilisent cette situation pour lutter en faveur de leur propre agenda. *I do not know hidden or not*, et non pas réellement en faveur du peuple de Rodrigues.

Par contre, M. le Président, il est important de noter que nous ici dans cette Auguste Assemblée, nous sommes des représentants, nous sommes les élus du peuple et le gouvernement OPR assume les responsabilités qui lui ont été confiés par le peuple de Rodrigues. Et, c'est pourquoi, moi personnellement, je vois ça malhonnêtement un manque de respect envers les élus de l'Assemblée Régionale de demander au gouvernement central de ne pas aller de l'avant avec cette réforme. Et c'est aussi une insulte, c'est une insulte au peuple de Rodrigues qui a choisi démocratiquement, je dis bien démocratiquement, ce présent gouvernement régional pour diriger le pays. Et surtout pour nous, nous sommes un gouvernement légitime et le peuple va nous juger dans quelques semaines, dans quelques mois. Et c'est ça qu'on appelle pour nous les politiciens le PMS, le Performance Management System ; Mais beaucoup ne sont pas d'accord avec ça, en dehors mais je pense que pour nous c'est très important. C'est une étape obligatoire et c'est ça qui nous donne encore plus d'énergie à militer d'avantage, à faire encore mieux pour apporter, pour conduire certes, ce pays à bon port, M. le président. Donc, comme Monseigneur Alain Harel a si bien dit la dernière fois, je ne sais pas si tout le monde a bien compris mais moi j'ai compris ça à ma façon. Donc, il faut rendre à César ce qui est à César, M. le président.

Donc, c'est pourquoi encore une fois je voudrais insister que c'est l'OPR, le gouvernement OPR qui a fait la demande auprès du gouvernement central pour lui proposer d'apporter ces amendement au RRA Act et non pas l'inverse. Nous n'avons pas le pouvoir justement, pour répondre peut-être au Membre Agathe, pourquoi retourner ça à l'Assemblée National quand s'est passé par le SLO tout ça. Mais c'est bien explicite dans la loi, dans la Constitution. Ici à l'Assemblée Régionale nous n'avons pas le pouvoir d'amender le RRA Act. Nous pouvons discuter des propositions et envoyer ça au niveau de Maurice pour justement, être approuver d'abord par le Conseil des Ministres. Parce que c'est eux qui doivent, le Conseil des Ministres doit porter cette loi à l'Assemblée Nationale. C'est pourquoi ça doit définitivement passer par le Conseil des Ministres. Et bien sûr, il y a aussi, c'est prévu dans la Constitution qu'il y a la nécessité d'avoir le *concurrence* de L'Assemblée Régionale de Rodrigues. Et c'est encore bien, parce que là encore quand même il y a une autre clause que je vais justement mentionner après. C'est là que je dis, encore une fois, qu'il y a eu le respect. Le respect de l'Assemblée Régionale parce que

moi, je l'ai dit la dernière fois, mais le Premier Ministre ce matin a répondu à une question du Leader de l'Opposition par rapport à la possibilité d'appliquer cette partie où l'Assemblée Nationale peut passer directement au vote sans avoir la concurrence de l'Assemblée Régionale *provided that they can have two thirds of the votes from the Members of the National Assembly*. Donc, s'ils avaient choisi cette voie, là évidemment on aurait dit que c'est une décision imposé. Mais ils n'ont pas choisi de le faire et je crois à ce que le Premier Ministre a bien dit. Donc, juste pour lire sur une partie de la question encore : *Mr. Speaker, Sir*, donc ce matin, c'est la réponse donné par le Premier Ministre, une partie : *In regard to the question as to why the Rodrigues Regional Assembly Bill has so far not been communicated to the National Assembly, I wish to refer the House to a Provision of Section 75E of the Constitution which provides, quote : "subject to the provision of the Constitution any law giving effect to this chapter 6A and to any matters incidental thereto shall not be altered without the concurrence of the Rodrigues Regional Assembly unless such alterations is supported by a final voting in the National Assembly by the votes of not less than two thirds of the Members." unquote*. Et le Premier Ministre a ajouté : *"I wish to emphasize that government is mindful of the wish of the people of Rodrigues, especially in regard to an issue of such importance. Any amendments to the electoral system will be done with the concurrence of the Rodrigues Regional Assembly and we not intend to impose our own views in this matter on the people of Rodrigues by using the powers conferred on the National Assembly under Section 75E of the Constitution and passing the Bill by a majority of two thirds of the Members."* Donc, voilà ça nous conforte de tout ce que nous avons discuté peut-être, informellement ou formellement au niveau du bureau entre le Premier Ministre et le bureau du Chef Commissaire mais là c'est une réponse donné officiellement à l'Assemblée Nationale, M. le président.

Donc, je dois dire dans ce processus de venir ici avec ces amendements, les principes de bases ont été respectés. Il y a eu un esprit quand même de dialogue en toute franchise et le respect mutuel entre le gouvernement central et l'Assemblée Régionale de Rodrigues. Il y a eu certainement certains points de désaccord et c'est tant mieux pour la démocratie. Parce que si on avait tous les même idéologies, donc il n'y aurait pas lieu d'avoir une assemblée pour débattre des idées et des propositions, M. le président.

Et certainement nous ici aujourd'hui, avec ces nouvelles propositions, nous allons donner nos « concurrence » car nous croyons que ces amendements vont dans l'intérêt de la population de Rodrigues, et de tout gouvernement qui aura la responsabilité de diriger Rodrigues dans le futur et surtout dans la sérénité et dans la stabilité.

Donc, M. le président, nous avons eu amplement le temps pour discuter de ces amendements lors de la dernière session spéciale, je ne vais pas m'attarder là-dessus mais quand même, il est nécessaire de rappeler à la Chambre ces quelques points que personne, que j'ai mentionné, que j'ai bien élaboré la dernière fois et que personne n'a pu, et ne pourra jamais venir démontrer le contraire. Ça c'est important pour les jeunes qui sont là :

1. Premièrement, le gouvernement OPR a été mandaté par le peuple en 2012, pour apporter des amendements aux RRA Act afin de le rendre plus efficace. C'est clairement écrit noir sur blanc dans les deux documents important, c'est-à-dire, notre manifeste électoral de 2012 et le discours programme du gouvernement de 2012-2017.
2. Deuxièmement, je dois rappeler à la Chambre, il a bel et bien eu des consultations officielles avec les autorités régionales, les différents partis politiques à Rodriguais et les forces vives de Rodrigues en mai 2014, et en Novembre 2016.
3. Et ensuite, nous avons eu l'opportunité ici en tant que parlementaires de discuter un petit peu plus en profondeur sur ces propositions d'amendements lors de la dernière séance. Donc, il a bel et bien eu des consultations.

Et concernant maintenant, les amendements proposés, que nous avons devant nous aujourd'hui, je dois aussi rappeler à la Chambre qu'il n'y a pas eu des changements radicaux, par rapport à la réforme électorale. Les aspects fondamentaux restent. Le mode de scrutin ne change pas. Il y aura les trois votes pour les deux candidats et l'autre pour la proportionnel. Donc, il n'y a pas vraiment de changement majeur.

La représentation proportionnelle est maintenue, avec la formule utilisé actuellement pour garantir que les petits partis soient représentés. Donc, bien sûr s'ils obtiennent le pourcentage de 10%, qui est maintenu également, sauf que le nombre d'élus sur la liste sera réduit de 6 à 5. Et là aussi je dois mentionner, bon c'est vrai, monsieur Agathe a fait quelques remarques par rapport à *allocation of seats*, il a pris l'exemple de 2006. Donc, provision est fait ici pour que si un parti arrive avec 7 élus *First Past the Post*, donc s'il y a des changements qui débalance un petit peu cette avantage au départ, donc on va donner jusqu'à trois membres additionnelle.

Mais là dans le cas de 2006, M. le président, il y a eu 6-6. Donc, le vœu de la population ce n'est pas pareil s'ils votent en majorité pour une partie. Là c'est, *okay*, pour *First Past the Post* mais quand c'est 6-6, là ça va rester et c'est

un petit le vœu de la population, on ne peut pas donner un avantage absolue ou majoritaire trop... Mais de toute façon comme on a si bien dit, il n'y a aucun système parfait dans le monde entier. Nous pouvons voir, par exemple, au Canada, il y a des partis minoritaires qui ont dirigés l'Assemblée de Canada à plusieurs reprises, durant plusieurs mandats. Nous voyons qu'il y a des présidents qui dirigent leur pays avec moins de 50% des votes populaires. Donc, ça n'existe nulle part. Aux Etats Unies on voit ça, en France on voit ça. Mais, pour nous, nous devons regarder dans le contexte de Rodrigues. Parce que quand même, nous n'avons pas 100 députés ou 200 députés comme c'est le cas dans d'autres pays, M. le président.

Donc voilà, nous voulons justement répondre également à deux éléments importants pour assurer les meilleurs fonctionnements de l'Assemblée Régionale et pour répondre, il y a deux questions posait par le Chef Commissaire. Je pense que c'est très pertinent. Donc, je vais donner les réponses, nos réponses du moins.

Nous de ce côté de la Chambre nous sommes d'accord à ce qu'on légifère pour garantir que les partis politiques alignent plus de femmes aux élections régionale et de permettre d'avoir plus de possibilité pour une meilleure représentativité des femmes à l'Assemblée Régionale. Donc, ça c'est une bonne chose et c'est ça qu'on propose comme amendement aujourd'hui.

Deuxièmement, nous sommes d'accord également pour apporter des corrections, quand même à certaines faiblesses du système électoral actuel, dans le contexte de la spécificité de Rodrigues, afin permettre d'avoir plus de stabilité et également de permettre au gouvernement de diriger ce pays avec plus de sérénité.

Donc, si on prend cet exemple 55%, 45%. Par exemple, en 2012, en 2006 si vous voulez, avec les mêmes formules si on avait 36 députés, le MR aurait dirigé Rodrigues avec quatre (4) députés de majorité. Donc, l'impact de la proportionnelle n'aurait pas fait sentir, alors que maintenant le fait, la réalité de Rodrigues est que nous avons seulement 18. Donc, deux (2) députés quand même. Nous avons confirmé durant ces deux, surtout deux premières élections régionales, deux premières assemblées, que c'est *very costé costé, tricky*. On a vécu aussi beaucoup de chantage. Une seule personne peut faire basculer toute un système. Et ce n'est pas normal, M. le président. Donc, c'est pourquoi, c'est bien aussi qu'on a inclue cette aspect de trois de majorité pour les parties qui arrivent avec sept (7) candidats ou plus lors des exercices *First Past the Post*.

Donc, pour terminer, je voudrais juste dire ici, M. le président, que même si les Membres de l'Opposition sont absents, bien sûr à l'exception du Membre

Agathe, surtout pour le MR, même s'ils ne sont pas physiquement présent ici dans cette Chambre, mais probablement ils ont fait ça pour ne pas nous donner officiellement raison, de peur de perdre la face devant l'électorat. Parce que là, je dois une nouvelle fois m'appuyer sur les propos du leader du MR, M. Vonmally sur la nécessité d'amender le RRA Act, quand il était Ministre et que son parti était au pouvoir à Rodrigues en 2011. Donc, dans une interview accordée à l'Express Rodrigues du 25 mars 2011, c'est toujours disponible si vous tapez sur internet, Google ou lepress.mu, vous allez voir le leader du MR a déclaré ceci, *quote : « Je crois que tout le monde est unanime à dire qu'il faut faire quelques chose pour qu'il y ait plus de stabilité en permettant un parti d'avoir une majorité confortable ».*

Donc, ça veut dire, M. le président, que son parti doit être d'accord avec la proposition d'amendement pour que le parti qui gouverne ait au moins trois (3) membres, bien sûr selon les conditions comme préconisé. Donc, c'est vraiment dommage car les deux blocs politiques ont choisi de faire l'assemblée buissonnière et s'absenter volontairement, ça veut dire, renoncer. Donc, il renonce, je ne sais pas pourquoi. C'est probablement la raison pour laquelle, le membre a décidé de s'écarter de ces gens-là, on ne sait pas. Mais voter, que ce soit pour ou contre, c'est y croire, M. le président. Et ici, de ce côté de la Chambre, nous y croyons et nous voulons aller plus loin pour faire cette autonomie pour le bien-être de nos enfant et de toute les générations à venir. Donc, sur ce, je voudrais vous remercie pour votre attention.

[Applause]

SUMMING UP

The Chief Commissioner: M. le président, je tiens à remercier l'Honorable Agathe, l'Honorable Daniel Baptiste, pour leurs interventions. Je dois dire personnellement que c'est la première depuis que la loi RRA a été établi que nous apportons des amendements et que ces amendements doivent être approuver, voter à l'Assemblée Nationale. Ce qui veut dire le RRA Act est dans la Constitution. Et ça c'est très important. C'est ça ce qui apporte, le changement qu'apporte l'autonomie de Rodrigues. Très importante, M. le président, que pour apporter des amendements à la RRA Act, il faut aller à l'Assemblée Nationale. Et parfois aussi, je me demande, peut-être c'est mal dit, est-ce que l'Assemblée Nationale peut dissoudre l'autonomie de Rodrigues ? Ça peut arriver, on ne sait pas! Ils ont le pouvoir, M. le président. Ils ont le pouvoir entre leurs mains. Cela aussi il faut voir si c'est un deux tiers ou un trois quart de l'Assemblée Nationale. Vous comprenez là ?

Mais en tout cas, je suis très emballé aujourd'hui par les deux interventions. Ce sont deux interventions de deux personnes qui ont respecté le vote du peuple. Où sont ceux qui sont là ? Où sont-ils ? Le peuple les a votés pour être là. Le peuple ne les a pas voté pour être par ci, par-là, je ne sais pas moi. Et c'est ça justement, M. le président, l'insulte à cette assemblée. C'est une grosse insulte faite à cette assemblée. C'est le peuple qui vous a élu pour être là et pour débattre. Qu'importe, si vous êtes contre, si vous êtes pour mais il vous faut être là pour débattre, apporter vos idées. Vous comprenez là, M. le président ? Alors, je dois faire savoir à la population de Rodrigues, que ceux qui ne sont pas là aujourd'hui, vous les avez voté ? Pour quelle raison ? Pour quelle raison ? Ça il faut savoir. Pour débattre et être présent ici pour le développement de Rodrigues, pour améliorer justement la vie des Rodriguais. Le développement de Rodrigues dans une direction. Il y a tout ça. Nos enfants qui montent, qui grandissent, leurs éducation. Tout ça, il faut débattre ici. Alors, c'est vrai, c'est la première fois, est-ce qu'ils savent eux ce qui ne sont pas là ? C'est la première fois qu'on apporte des amendements au RRA Act et qui sera voter à l'Assemblée Nationale. Et lorsque se sera voté à l'Assemblée Nationale, on va y aller.

M. le président, cette séance d'aujourd'hui, nous a fait réfléchir sur cette institution qu'est cette Assemblée Régionale. Cette institution qu'est cette Assemblée Régionale. Qu'on ne vient pas ici pour se moquer des autres, qu'on ne vient pas ici pour se moquer du peuple. Qu'on ne vient pas ici pour se battre et ensuite pour aller avec des pancartes en dehors ou ceci ou cela. Ou bien recevoir une enveloppe où on parle de vous sur cette enveloppe. Comme qui dirait on ne vous respect pas. On ne vous respect pas. Pourquoi ça ? Pourquoi ? J'ai fait 20 ans à l'Assemblée Nationale, je sais c'est quoi le respect d'un Speaker ou le respect de quelqu'un, le respect de l'institution. C'est extraordinaire. Et quand nous avons mené le combat pour l'autonomie pendant 25 ans, on la eu cette autonomie. Et quand on a eu cette assemblée, on a eu cette assemblée, moi je m'attendais à ce que vraiment les Rodriguais puissent comprendre c'est quoi cette institution, une Assemblée Régionale. Mais je ne vais pas vous répétez ça, il y avait un monsieur qui était à ma place, j'étais là-bas, je ne sais pas en quelle année ça ? Moi j'étais là-bas et lui il était ici. Je n'ai jamais vu ça. J'ai déjà dit ça ici. Je n'ai jamais vu ça à l'Assemblée Nationale ni dans un autre pays. Il est sorti là, traversé là, il est venu me menacer là-bas. Il n'est pas là aujourd'hui. Même s'il était là, j'aurais dit ça. Il est venu me menacer pour me dire en face, tu es un lâche, tu es un fou. Alors que pour 25 ans on a lutté pour l'autonomie de Rodrigues. Et vous savez qu'est-ce que c'est que ça, M. le président. Ce combat au début de l'autonomie de Rodrigues. On a beaucoup souffert. Mais on a lutté pour la grandeur, la dignité du peuple Rodriguais. Vous comprenez-là ? Et c'est pourquoi je souhaite qu'aujourd'hui nos jeunes puissent grandir avec ce respect du peuple de Rodrigues. Servir ce

peuple et non pas servir l'argent. Servir ce peuple. Il y a une fois un Ministre m'a posé la question : *Serge ki faire nou faire politique ?* Je lui ai dit : *Nou faire politique pou ki dimouné héré lor la ter.* Mais il ne m'a rien dit. Je rencontre un autre Ministre, je lui dis la même chose et je raconte ce que le collègue a dit. Et cet autre Ministre me répond lui : *Malheureusement, Serge énan faire politique pou zot propre bonher.* Ça que la politique est un service. Et pour les Chrétiens la politique c'est le plus grand acte de charité. Justement, très important ça. Or, certains on prit la politique, je ne sais pas, comme un bâton pour frapper ici, frapper là-bas, pour vous frapper vous. Vous n'avez pas eu mal, j'espère ?

Alors, M. le président, je ne vais pas être long, moi je suis fier aujourd'hui, pour la première fois quand nous venons avec des amendements au RRA Act. Mais comme j'ai dit dans mon introduction, il a été convenu que les autres amendements d'ordre administratif et technique seront revus après les élections par un comité conjoint de l'Assemblée Régionale et le bureau du Premier Ministre. C'est vrai on a apporté, nous des amendements mais le Cabinet, le Conseil des Ministres n'ont pas pris compte de ces amendements. Et est venu tout simplement, simplement avec la réforme électorale. Et ce qui est intéressant, ils ont accepté ce rejet de cette double candidature. Ça, je vois ça extraordinaire. Et le rejet aussi du transfugisme parce que d'après ce qu'on dit, c'est anticonstitutionnel. Alors là, ça, je vois ça extraordinaire. Mais nous allons revenir avec des amendements d'ordre administratif pour donner plus de pouvoir à l'Assemblée Régionale. Avec le temps, on découvre que la loi doit changer pour servir beaucoup plus le peuple, pour ne pas trop se dépendre de l'île Maurice mais pour que vraiment nous puissions savoir comment nous même il nous faut diriger ce pays. Et, je dois ajouter, M. le président, que le budget de Rodrigues est voté par l'Assemblée Nationale. Très important. Peut-être il y a beaucoup de gens qui ne savent pas. C'est très important, ce budget est voté par l'Assemblée Nationale.

Voilà, M. le président, combien de temps on a passé ? Une heure temps vingt minutes ? On a eu des beau discours. L'invention de l'autre côté et de notre côté aussi pour apporter plus de précision. Je souhaite que l'Assemblée Nationale, que le bureau du Premier Ministre puisse apporter ça au Conseil des Ministres ce vendredi. Et j'espère passer ces amendements à l'Assemblée Nationale mardi prochain. Parce qu'il est prévu que l'Assemblée Nationale prenne des congés mi-décembre, je ne sais pas. Il faudra aller très vite. Mais il est sûr et certain, comme mon collègue a signalé, qu'il y a quand même des changements au niveau de la réforme électorale surtout par rapport au sexe féminin, les femmes. Que les femmes doit être plus représentative à l'Assemblée Régionale. Merci, M. le président.

Mr. Chairperson: Thank you Commissioner.

On question put, the motion was agreed to.

ADJOURNMENT

Mr. Chairperson: The House stands adjourned.

*At 3.22 p.m., the Assembly was, on its rising, adjourned to Friday
16 December at 2.00 p.m.*